

proposition, et la motion principale de l'échevin L.-A. Lapointe est alors adoptée, et il est

Résolu : De faire rapport au Conseil en conséquence et de recommander que les avis d'amendements soient retirés et qu'aucun bill ne soit présenté à la Législature à sa prochaine session.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DU REVENU.

Compte-rendu de l'assemblée du 27 janvier.

Sont présents : MM. les échevins Vallières, président ; L.-A. Lapointe, DeSerres, Carter, Dagenais, Lavallée, Larivière, St-Denis, Robertson.

—La Sous-Commission du Revenu soumet un rapport concernant les propositions faites par le Montreal Street Railway Co. re augmentation du revenu.

Il est proposé par l'échevin Lavallée, et

Résolu : Que le rapport soit reçu.

—Il est alors proposé par l'échevin L.-A. Lapointe, et

Résolu : Que rapport soit fait au Conseil pour l'informer qu'il n'a pu finir son travail sur les moyens à prendre pour augmenter le revenu, qu'il a reçu un grand nombre de suggestions et entr'autres des propositions de la part de la Montreal Street Railway Co., qu'elles furent soumises à une sous-commission dont il soumet le rapport au Conseil et pour demander l'autorisation de siéger de nouveau et d'envoyer, si c'est nécessaire, une commission aux Etats-Unis et à Toronto dans le but d'y étudier les divers systèmes de taxation et de faire rapport.

Ajournement.

RENE BAUSET,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

*Compte rendu de l'assemblée du 30 janvier
(assemblée ajournée)*

Sont présents : MM. les échevins Larivière, président, Turner, Gallery, N. Lapointe, Ames, Bastien et Leclaire.

DELEGATIONS

—M. F.-G. Webber, de la Compagnie de Téléphone Bell, se présente devant la Commission au sujet de la requête soumise par le Conseil à cette Commission, demandant que Son Excellence le Gouverneur en Conseil soit requis d'établir un tarif de taux à être chargés par ladite compagnie, dans la Ville de Montréal et les municipalités attenantes.

De la part de la compagnie, M. F.-G. Webber soumet les raisons qui ont décidé la compagnie à installer des *slot machines* dans les premises de certains souscripteurs.

M. l'échevin L.-A. Lapointe, pour appuyer sa motion, attire l'attention sur les amendements de la charte de la compagnie et prétendit que l'introduction des *slot machines* est un système illégal.

Après délibération, il est

Résolu : Que la question soit soumise aux avocats de la Ville pour obtenir leur opinion sur les points suivants :

1° Est-ce que le matériel d'exploitation de longue distance est une amélioration, d'après les termes de la charte accordée de la compagnie, ou est-ce un accommodement non prévu par son contrat régulier avec ses souscripteurs?

2° La compagnie est-elle justifiable de demander \$5.00 extra pour telle installation?

3° Est-ce que le posage des *slot machines* est une contravention à la charte amendée de la compagnie?

4° La compagnie peut-elle forcer ses souscripteurs à joindre des *slot machines* à leurs téléphones?

5° Est-ce que le contrat fait par la compagnie avec ses souscripteurs est en conformité avec les pouvoirs de la compagnie?

—Il est de plus

Résolu : Que le trésorier de la Ville soit requis de préparer un rapport pour la prochaine assemblée de cette Commission, montrant les revenus perçus par la Ville, de la compagnie de Téléphone Bell quelqu'ils soient.

REQUETES, ETC.

—De Mme A. Trottier offrant de fournir du sable, gravier, béton, etc.

Renvoyée à MM. Rousseau et Griffin, surintendants des

said motion. The principal motion of Ald. L. A. Lapointe was then adopted, and it was

Resolved : To make a report to Council accordingly, and to recommend that the notices of amendment be withdrawn, and that no bill be sent to the next meeting of the Legislature.

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

REVENUE COMMITTEE.

Report of Meeting held the 27th of January.

Present : Ald. Vallières, chairman ; L. A. Lapointe, DeSerres, Carter, Dagenais, Lavallée, Larivière, St Denis and Robertson.

—The Sub-Committee on Revenue submitted a report concerning the propositions made by the Montreal Street Railway Co. re Increasing of the revenue.

It was moved by Ald. Lavallée, and

Resolved : That said report be adopted.

—It was then further moved by Ald. L. A. Lapointe, and

Resolved : That a report be made to Council stating that the Committee had not arrived at any decision in regard to the means to be taken in order to increase the revenue ; that it has received a number of suggestions from the Montreal Street Railway Co., which have been submitted to a sub-committee, whose report was submitted to the Council, and to ask authority to sit anew and to send, if necessary, representatives to the United States and to Toronto, with instructions to study the various systems of taxation, and report.

Adjourned.

RENE BAUSET,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of Adjourned Meeting, held the 30th of January.

Present : Ald. Larivière, chairman, Turner, Gallery, N. Lapointe, Ames, Bastien and Leclaire.

DELEGATIONS.

—Mr. F. G. Webber, of the Bell Telephone Company, appeared before the Committee and presented the petition referred by Council to this Committee, praying that His Excellency the Governor in Council be requested to establish a tariff of rates to be charged by said company in the City of Montreal and adjacent municipalities.

On behalf of the company, Mr. F. G. Webber submitted the reasons which induced the company to install slot machines in the premises of certain subscribers.

Ald. L. A. Lapointe, in support of the petition, drew attention to the amendments of the company's charter and contended that the introduction of the slot machine system was illegal.

After deliberation, it was

Resolved : That the matter be referred to the City Attorneys for their opinion on the following points :

1° Is the long distance equipment an improvement under the terms of the company's amended charter, or is it an additional accommodation not provided for in the company's ordinary contract with its subscribers?

2° Is the company justified in demanding \$5.00 extra for such equipment?

3° Is the use of the slot machine in contravention of the company's amended charter?

4° Can the company oblige subscribers to have slot machines attached to their telephones?

5° Is the contract which the company makes with its subscribers in conformity with the powers of the company?

It was furthermore

Resolved : That the City Treasurer be requested to prepare a report for the next meeting of this Committee, stating the amount of revenue derived by the City from the Bell Telephone Co., in any way whatsoever.

PETITIONS, ETC.

—From Mme A. Trottier, offering to supply sand, gravel, concrete, stone, etc.

Referred to Messrs. Rousseau and Griffin, superintendents